

L'ÉCHO DE SAINT-ARMEL

Bulletin d'informations municipales - N°113 - Mai 2022

CENTRE-BOURG : L'AMÉNAGEMENT COMMENCE !



Bien vieillir dans Rennes Métropole
Rendez-vous page 16 - Inscriptions ouvertes

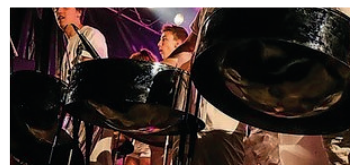
Marché de Printemps
Dimanche 15 mai
9h/13h Place de l'Église



Réunion publique
Prospective financière
Jeudi 2 juin
20h - Espace Arzhel



Week-end à la rue
Samedi 4 juin





Mairie de Saint-Armel

14 rue de la Mairie 35230 Saint-Armel

Téléphone : 02 99 62 71 58

Email : accueil.mairie@saint-armel-35.fr

Site internet : www.saint-armel-35.fr

> Accueil ouvert au public lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h, mardi et vendredi de 14h à 17h30 et samedi de 9h à 12h

> Permanences des élu(e)s sur rendez-vous.

SOMMAIRE

3 Vie municipale

5 Urbanisme

7 Enfance et jeunesse

9 Dossier "Budget 2022"

12 Cadre de vie, Biodiversité, Espaces verts

15 Vie sociale

17 Vie économique

17 Mobilité, énergie et recyclage

18 Culture

20 Vie associative

22 Intercommunalité




SERVICE DES IMPÔTS

- ☒ Permanence le **vendredi 6 et 13 mai 2022**
-  De 14h à 17h Sans rendez-vous
-  Place des Halles, Janzé
-  Attention SIP Rennes Sud

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Prochain numéro :

Juillet 2022

Date limite du dépôt des articles :

5 juin 2022

Journal bimestriel gratuit édité en 550 exemplaires par la Mairie de Saint-Armel.

Directrice de la publication : Morgane MADIOT, Maire

Élu à la communication : Simon MC DONNELL

Conception, réalisation :

Service communication - Sonia LE MAOÛT - 02 99 62 93 83

Contact : communication@saint-armel-35.fr

Pratique

Santé

Médecin : Dr Le Nabasque - 02 99 62 15 60

Cabinet infirmier (Chemin de la Ry) : Mmes Dallier, Auguin, Bousaidi-Perigois, Le Sager-Hassoun, Chauvel : 06 07 97 17 37

Cabinet Infirmier (place de l'Église) : Margot Duval et Loïc Fabien - 06 37 32 11 34

Kiné-Ostéopathe : Alan Saldana et Camille Bertin - 02 99 04 43 63

Kiné : Romain Aujeac - 02 99 04 43 63

Ostéopathe : William Besnard - 07 89 22 64 88

Cabinet paramédical : 11 place de l'Eglise

• Erwann Révolt (psychopraticien et hypnothérapeute) - 06 78 66 03 22

• Meriadeg Le Bouffant (psychologue) - 07 68 63 75 58

• Morgane Le Gall (coach professionnelle) - 06 45 87 79 91

• Emmanuel Crocq (hypnothérapeute) - 07 55 61 19 78

• Nadine Hallégouet (sophrologue) - 06 68 59 26 30

Scolarité et Enfance

Ecole des Boschaux : 02 99 62 77 60

Portail parents : www.logiciellcantine.fr/starmel

Contact : 06.82.72.21.37

Restaurant municipal : 02 99 62 93 86

Garderie municipale : De 7h20 à 8h30 et de 16h15 à 19h - 02 99 62 93 87

Bibliothèque municipale : mercredi de 15h30 à 17h, vendredi de 16h15 à 17h30 et samedi de 10h30 à 12h - 02 99 62 93 88

Espace jeunes : Période scolaire : mercredi de 14h à 18h30, vendredi 17h à 20h- Vacances : du lundi au vendredi de 14h à 18h - 02 99 62 93 84

Accueil des P'tits pré ados : mercredis de 9h à 12h

Accueil de loisirs : Mercredi et vacances, ouverture 7h30. Accueil des enfants de 3 à 10 ans jusqu'à 9h30 et fermeture à 18h30 - 02 99 62 81 45 / 06 76 54 32 71

Déchets

Déchetterie : Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le jeudi après-midi.

Service déchets de Rennes Métropole : 0 800 01 14 31

Urgences

Gendarmerie de Janzé : 02 99 47 03 18

Pompiers : 18 et 112 à partir d'un portable

Police : 17 **Samu** : 15 S.O.S. médecins : 02 99 53 06 06

Hôpital Pontchaillou 02 99 28 43 21 ou 02 99 28 43 44 ou 02 99 28 43 45 ou le 15

Centre anti-poisons : 02 99 59 22 22 ou 02 99 28 42 22

Maison médicale de garde Janzé : 02 99 43 44 45

Assistante sociale : 02 99 02 20 20

Clic Alli'âges : 02 99 77 35 13

S.O.S. amitié : 02 99 59 71 71

S.O.S. Femmes battues : 3919

Victimes d'agressions sexuelles : 02 99 28 43 21

S.O.S. victimes : 02 99 35 06 07

Enfance en danger : 0 800 58 57 79 ou 119

Sida info service : 0 800 84 08 00

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 35) : 02 99 30 80 89

Info sociale en ligne : 0810 20 35 35

Divers

E.D.F. : 0 810 333 035 / G.D.F. : 0 810 433 035

SPL (Eau du Bassin Rennais) 02 23 22 00 00



MORGANE MADIOT
MAIRE DE SAINT-ARMEL

Le budget est voté

Le 1^{er} trimestre est traditionnellement marqué par le vote des comptes administratifs et du budget. Vous trouverez, dans l'Écho, une synthèse de ces différents éléments. Nos efforts collectifs ont payé et l'année 2021 a été meilleure que prévue. 2022 s'annoncerait plus confiante sans les incertitudes liées au contexte géopolitique. La prudence reste donc de mise, mais nous pouvons nous permettre de retrouver nos capacités d'accompagnement des associations, des projets seniors et des sorties scolaires.

Dans ces conditions et fort du travail d'étude et d'analyse mené par les élus, les équipes municipales et les enseignants, nous engageons sereinement le projet d'extension de l'école. De bonnes nouvelles financières s'annoncent et rendraient finalement possible l'emprunt selon une étude réalisée par le cabinet KPMG et prise en charge par la Banque des Territoires. Une réunion publique est organisée le **jeudi 2 juin 2022** pour vous présenter les résultats de cette analyse. Cette dernière ouvre des perspectives nouvelles et nous mènerons une réflexion sur le financement d'autres projets nécessaires pour la commune.

PLUi

Du 25 mai au 23 juin 2022, l'enquête publique pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. En effet, le PLUi approuvé en décembre 2019 doit être adapté pour permettre les nouveaux projets des communes et de la Métropole et se conformer à des évolutions réglementaires. Le public pourra consulter et donner son avis sur les modifications des pièces du PLUi qui seront proposées. Une commission d'enquête établira un rapport et donnera son avis sur les observations formulées par le public.

Les festivités

De manière plus festive, nous sommes heureux de retrouver nos Starméliens pour plusieurs représentations d'avril à mai. Nous vous donnons également rendez-vous pour le festival "Week-end à la rue" du 3 au 6 juin avec une version modernisée de "L'école des femmes" et la fanfare du SUET qui nous emmènera à Bourgbarré le **samedi 4 juin 2022**.

Merci !

J'en profite pour remercier l'engagement et l'implication de l'ensemble des élus Arméliens. Ce que nous communiquons via l'Écho et qui prend corps dans nos rues ou dans nos services publics ne représente que la partie visible du travail réalisé. Vos élus ne comptent pas leurs heures, cumulent cette fonction avec leur vie professionnelle tout en essayant de préserver leur vie privée. Leur implication va souvent au-delà de la fonction d'élus, ce qui est terriblement banal dans nos tailles de communes où les besoins sont très forts sans toutefois bénéficier du nombre d'agents suffisants pour accompagner tous les projets que nous engageons.

Vous souhaitez que ça avance plus vite sur un sujet qui vous tient à cœur ?

Parlons-en ! Rejoignez-nous ! Toutes les énergies positives sont les bienvenues.

Madame Maigret nous a fait part de son souhait de démissionner le 31 mars lors du Conseil Municipal. Nous la remercions pour son implication personnelle sur les dossiers qu'elle a menés. Nous regrettons en revanche les propos erronés et les raccourcis rapportés dans la presse concernant la gestion des ressources humaines et la gestion des décisions au sein de l'équipe municipale. Nous avons à cœur de prendre les décisions de manière collégiale autant que possible. Mais après les moments de débat nécessaires, la vie démocratique implique d'accepter les décisions prises à la majorité pour permettre la continuité du travail municipal.

Enfin il est important de rappeler que la chambre régionale des comptes a contrôlé la commune en 2019 et qu'aucune irrégularité comptable, de ressources humaines ou de gestion n'a été relevée.

Au moment d'imprimer cet Écho, ni la Préfecture ni la Mairie n'ont reçu de démission formelle de Madame Maigret. Afin de clarifier la situation et de permettre à la majorité d'avancer sur l'ensemble des projets, un arrêté municipal retirant sa délégation et ses indemnités à Mme Maigret a été pris le 25 avril conformément à la procédure.

Commission Vie associative, Culture et Intergénérationnel

Bilan et perspectives

⋮ Dans le dernier journal municipal, les bilans et perspectives des commissions vous ont été présentés.
⋮ Pour clore ce chapitre, vous trouverez, ci-dessous, une présentation de la Commission Vie Associative, Culture
⋮ et Intergénérationnel.

Vie associative

Depuis notre arrivée aux affaires en juin 2020, nous vivons en alternance des périodes de confinement et de déconfinement accompagnées de restrictions diverses et variées. Les activités sportives et culturelles n'ont pas été épargnées.

La saison 2020/2021 a été quasiment une saison "blanche" pour toutes nos associations se traduisant par des pertes d'adhérents(es) conjuguées à des pertes financières mettant en péril l'existence même de certaines associations.

Avec l'arrivée de la vaccination et de nouveaux protocoles, la saison 2021/2022 a laissé entrevoir une levée progressive des contraintes sanitaires et une reprise partielle puis totale des activités.

L'année 2021, a aussi, été marquée par une situation financière précaire de la Municipalité amenant à prendre des décisions drastiques dont le non versement de subventions pour la saison 2020/2021.

Fort heureusement, nous allons pouvoir renouer grâce à tous nos efforts, avec une politique d'accompagnement financier du monde associatif armélien.

La période passée a amené la commission à réfléchir et mettre en place certains dispositifs qui ont été présentés aux associations :

- Un règlement intérieur pour les associations utilisatrices de l'Arzhel mis en place en septembre 2021.
- Un comité de gestion pour les associations utilisatrices de l'Arzhel avec pour mission :
 - la gestion de l'emploi du temps et du planning des salles
 - l'optimisation des créneaux utilisés
 - assurer le maintien et le bon fonctionnement des équipements
 - organisation du forum avec la commission.

Pour 2022, la commission a instauré un mode de calcul des subventions basé sur plusieurs critères. Ceux-ci ont été présentés aux associations en réunion fin mars. Chaque critère est valorisé par un pourcentage du budget global comme ci-dessous :

1. une subvention forfaitaire pour 30 %
2. le nombre d'adhérents(es) pour 20 %
3. l'implication dans la vie communale pour 30 %
4. nombre d'heures d'intervention par des salariés pour 10 %
5. adhésion à une fédération pour 10 %

Les dossiers ont été envoyés en avril et seront instruits par la commission pour une délibération au conseil municipal de mai.

Le comité de gestion de l'Arzhel devra élaborer les plannings des deux salles pour la saison 2022/2023.

Le Forum des Associations se tiendra le samedi 3 septembre et à cette occasion nous souhaitons organiser une fête communale.

Marché

Nous espérons que le marché mensuel puisse continuer à vivre grâce à vous par votre fréquentation et ainsi l'enrichir de nouveaux commerçants.

Culture

La culture reprend ses droits aussi en 2022 et à ce jour, nous avons accueilli pendant les vacances d'hiver une résidence d'artiste avec

Céline Malestroit et ses ateliers théâtre à destination des enfants. Elle sera également présente aux vacances de printemps.

La troupe du théâtre de Saint-Armel vous invite à quelques représentations de son nouveau spectacle "Fricotage et coquillettes".

Du 3 au 6 juin, nous aurons le plaisir de renouer après deux ans avec le Week-end à la rue et la compagnie le commun des mortels vous offrira son spectacle revu et visité "l'école des femmes" le samedi 4 juin en début d'après-midi.

Le 7 juillet, Pierre Bonnaud viendra présenter son spectacle "que du bonheur".

En octobre 2022, le groupe scolaire participera à **la fête de la science** et nous étudions également avec les communes avoisinantes la possibilité d'accueillir un **spectacle dans le cadre du festival du grand soufflet**.

L'année 2022 se conclura par le traditionnel **spectacle de Noël** et l'envie de la commission de relancer un **fest-noz**.

Intergénérationnel

Au conseil municipal de février, nous avons pris une délibération pour le projet de partenariat avec Bourgbarré pour **l'utilisation d'un véhicule électrique intercommunal** dans le but de mettre gratuitement à disposition des seniors de 60 ans et plus ce véhicule pour divers déplacements. La Mairie recherche des chauffeurs bénévoles pour conduire les seniors.

D'ici quelques semaines nous reviendrons vers vous une fois le contrat signé avec la société Visiocom.



Élections législatives des 12 et 19 juin 2022 de 8h à 18h

Les élections législatives permettent d'élire les députés à l'Assemblée Nationale et auront lieu en deux tours, les 12 et 19 juin 2022. Pour qu'un candidat ait le droit de se présenter au second tour, il doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre d'électeurs d'inscrits.

Abstention, vote blanc et vote nul : quelles différences ?

Ces trois notions désignent un mode de participation ou de non-participation à une élection. Elles sont très différentes même si elles ont en commun de ne pas être comptabilisées dans les suffrages exprimés.

De quoi l'abstention est-elle le signe ?

L'abstention consiste à ne pas participer à une élection ou à des opérations de référendum. Elle traduit soit un désintérêt pour la vie publique, soit un choix politique actif consistant à ne pas se prononcer afin d'exprimer son désaccord. L'augmentation tendancielle de l'abstention semble traduire une crise de la représentation et peut poser la question de la légitimité du pouvoir politique élu avec une faible participation.

Quel est le sens du vote blanc ?

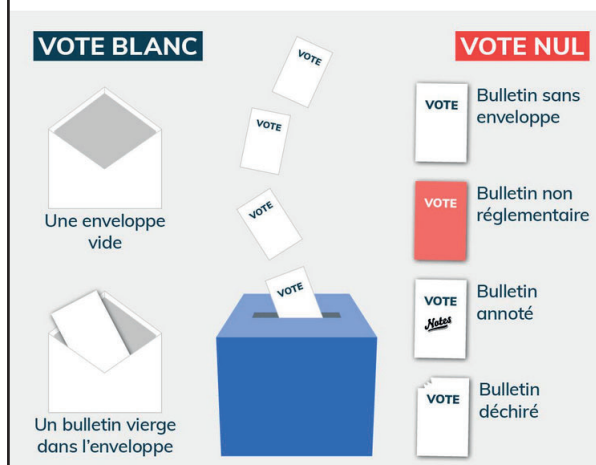
Le vote blanc consiste à déposer dans l'urne une enveloppe vide ou contenant un bulletin dépourvu de tout nom de candidat (ou de toute indication dans le cas d'un référendum). Ce type de vote indique une volonté de se démarquer du choix proposé par l'élection.

Depuis la loi du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections, les bulletins blancs sont décomptés séparément des votes nuls et annexés en tant que tels au procès-verbal dressé par les responsables du bureau de vote. Mais, comme auparavant, ils ne sont pas pris en compte dans le nombre des suffrages exprimés. L'objectif de la loi est de reconnaître que le vote blanc est un acte citoyen qui se distingue de l'abstention. L'électeur s'étant déplacé jusqu'à son bureau de vote, il exprime une volonté politique de participer au scrutin pour dire son refus de choisir entre les candidats en lice. La prise en compte du vote blanc pourrait permettre de faire reculer le taux d'abstention.

Pourquoi un vote peut-il être déclaré "nul" ?

Le vote nul correspond à des bulletins déchirés ou annotés, qui ne peuvent pas être pris en compte dans les résultats de l'élection. Il est parfois difficile d'interpréter le sens d'un vote nul. L'électeur n'a pas forcément souhaité que son vote soit nul (il a cru, par exemple, qu'une mention manuscrite ajoutée n'aurait aucune incidence). Mais il arrive également que l'électeur ait volontairement déposé un bulletin nul pour manifester son opposition aux différents candidats et programmes présentés.

Vote blanc ou vote nul, quelles différences ?



Absent le jour du scrutin ? Faites une procuration !

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, il existe trois possibilités pour faire une procuration :

- en ligne avec le téléservice "ma procuration"
- à l'aide d'un formulaire disponible sur internet
- au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal ou au consulat.

Le vote par procuration est assoupli en 2022 puisque vous pouvez désormais donner procuration à un électeur inscrit

sur la liste électorale d'une autre commune que la vôtre. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra toujours voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Rappel : un mandataire ne peut avoir qu'une seule procuration établie en France (le nombre avait été porté à deux à titre exceptionnel pour les scrutins de 2021 en raison de la situation sanitaire).

Pour tout savoir sur le vote par procuration, rendez-vous sur service-public.fr

MATHS ET FRANÇAIS

L'école Les Boschaux se débarrasse de vieux manuels de mathématiques et de français. Si une association est intéressée pour les récupérer, elle peut se manifester auprès de la Mairie.

BILLET D'HUMOUR ET D'HUMEUR (ET INVERSEMENT !)

Elle a connu son heure de gloire pendant les périodes sombres de notre histoire. Elle a suscité notre imaginaire dans des affaires criminelles célèbres et non résolues, mais on la pensait un peu désuète à notre époque. Voilà qu'elle resurgit comme aux plus beaux jours pour se rappeler à nos souvenirs.

De quoi s'agit-il ?

De la bonne vieille lettre anonyme qui s'est adaptée au XXI siècle, mais qui a un peu perdu de son charme car écrite sur un ordinateur empêchant toutes recherches graphologiques comme au temps où elle était manuscrite.

Seuls points communs avec son ancêtre, elle ne recevra pas le prix Nobel de littérature et surtout ne permet pas d'échange constructif. Alors, oublions ces vieux procédés, parlons-nous, trouvons une solution ensemble.

« MON PSY » : 8 SÉANCES REMBOURSÉES PAR AN

Annoncé en septembre dernier, les conditions d'éligibilité du dispositif « Mon Psy » ont été clarifiées. Ce dispositif sera disponible dès le mois d'avril et permettra aux patients, de plus de 3 ans et atteints de troubles psychiques légers à modérés, de bénéficier du remboursement de 8 séances d'accompagnement psychologique par an.

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut :

- être âgé d'au moins 3 ans et présenter des troubles légers à modérés (anxiété, déprime, angoisse, problème de consommation de tabac, alcool ou cannabis, trouble du comportement alimentaire)
- être adressé à un psychologue par son médecin traitant grâce à un courrier
- s'adresser à un psychologue conventionné.

De son côté, le psychologue choisi doit notamment être inscrit auprès de son agence régionale, participer au dispositif et avoir conclu une convention avec la caisse primaire d'assurance maladie.

Urbanisme et Travaux

PLUi, une première modification en concertation



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), approuvé en décembre 2019, doit être adapté pour permettre les nouveaux projets des communes et de la métropole et se conformer aux évolutions réglementaires.

L'enquête publique portant sur la 1^{ère} modification du PLUi et la définition de deux périmètres délimités des abords de deux monuments historiques proposés par l'Architecte des Bâtiments de France **est programmée du 25 mai au 23 juin 2022.**

- Les dossiers sont consultables dans 9 lieux d'enquête publique : point info de l'Hôtel de Rennes Métropole (siège de l'enquête), mairies d'Acigné, Betton, Chartres-de-Bretagne, Romillé, Saint-Erblon, Saint-Gilles, Vern-sur-Seiche, Vezin-le-Coquet.
- Les dossiers sont également consultables sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/3043>.

Comment participer à la concertation préalable ?

Par voie numérique :

- Soit sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2340>
- Soit sur l'adresse mail dédiée : m1plui@rennesmetropole.fr

Par voie manuscrite :

- Soit sur le registre papier de concertation au Point Info de l'hôtel de Rennes Métropole (4, avenue Henri Fréville) à Rennes
- Soit en adressant un courrier à Mme la Présidente (Hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville – 35000 Rennes, en précisant en objet « Concertation préalable à la modification n°1 du PLUi »).

ZAC DES BOSCHAUX

Les travaux de finition de la première tranche vont s'achever dans les prochaines semaines. Dans la tranche centre bourg la démolition de la "maison étayée", très attendue par les armétiens et armétiennes, vient d'avoir lieu. Celle de l'ancien abattoir va intervenir prochainement. Ces travaux préalables marquent le début des premiers aménagements dans ce secteur.





TRAVAUX DE VOIRIE À VENIR

Le service de la voirie de Rennes Métropole va procéder dans le courant de l'année à des travaux de réfection de voirie :

- La réfection du secteur pavé très détérioré au nord de l'Église. Ces travaux nécessitent la fermeture de la circulation. La période la plus propice pour leur réalisation est l'été. La consistance des travaux, leur durée et les modalités de modification de la circulation feront l'objet d'une information précise par Rennes Métropole courant juin.
- La réfection du revêtement sur la voie communale entre le Bas Plessis et l'entrée du bourg (rue du Val). Comme sur la section Le Prunelay / Le Bas Plessis, le revêtement sera de type enrobé coulé à froid. Les travaux interviendront après l'été.

DIAGNOSTIC DES RÉSEAUX GAZ

Afin d'entretenir et de moderniser les réseaux de distribution de gaz, GRT GAZ investit chaque année pour organiser la visite préventive des pipelines. Le programme 2022 concerne 500 kms. Saint-Armel est concerné par ce programme. Ces survols ont pour objectif de détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifient leur remplacement. Le résultat de l'inspection permet aux équipes GRT GAZ d'établir un diagnostic précis et de programmer en conséquence les interventions qui permettront d'anticiper des opérations de maintenance. Les clients bénéficieront par conséquent d'une meilleure qualité d'acheminement du gaz en évitant des pannes latentes.

GRT GAZ a confié ce diagnostic des lignes à la société JET SYSTEMS. Le survol à basse altitude du réseau va intervenir **entre le 6 mai et le 9 mai 2022**.

INFO

TRAVAUX

MAI 2022

AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE BOURGBARRÉ ET SAINT-ARMEL

Rennes Métropole va procéder à la création d'une liaison douce entre Bourgbarré et Saint-Armel, **à partir du lundi 16 mai et jusqu'au vendredi 1er juillet**. Cette liaison douce débutera rue de Rennes à Saint-Armel, se poursuivra par la RD 163 pour rejoindre l'allée des Fresnes à Bourgbarré. Durant les travaux, la circulation sera perturbée sur la RD 163.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et vous prions de bien vouloir nous excuser pour ces perturbations.

DES QUESTIONS ?
dve-psud@rennesmetropole.fr
 02 23 62 29 79

Toute l'actualité des travaux sur : travaux.rennesmetropole.fr

PROJET D'ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION

Avis défavorable de la Mairie

Dans le cadre de ses obligations en termes de couverture de la population, de qualité de service et de disponibilité ainsi que la protection de la santé et de l'environnement, la société Free Mobile souhaite implanter une nouvelle antenne de téléphonie mobile dans la ZA du Vallon rue Denis Papin à l'angle nord-ouest de la parcelle ZB 105. Trois antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G seraient installées sur un pylône d'une hauteur de 30 mètres.

La procédure d'installation prévoit la remise d'un dossier d'information puis le dépôt des autorisations d'urbanisme préalablement à la réalisation des travaux et à la mise en service. Free Mobile a déposé un dossier d'information pour recueillir l'avis de la commune.

En l'état actuel du dossier d'information, la Commune émet un avis défavorable à ce projet au regard :

- des atteintes à la santé et en vertu du principe de précaution, les antennes sont trop proches des habitations (100 m environ du premier immeuble d'habitations rue de Rennes, 130 m environ de la première habitation rue du Gros Chêne),
- de l'insertion dans l'environnement. Le pylône de 30 m est dans le champ de visibilité des habitations des plus proches,
- qu'il existe une autre pylône à proximité de l'entreprise Solaren. Il convient d'étudier la possibilité d'y intégrer les antennes.

TRANSPORTS GRATUITS

AVEC LE TITRE 5-11 ANS SUR SA CARTE KORRIGO

> créer et/ou recharger sa carte sur star.frou STAR, l'appli

5-11 ans

like a star

MÉTRO
BUS
HANDIS
TAR
VELO
COVOITURAGE

STAR

Les actualités...

...DE L'ÉCOLE DES BOSCHAUX

Depuis le mois d'octobre, la classe de CP est initiée au jazz par Quentin Leplat professeur au SUET de Vern-sur-Seiche.

Les élèves ont eu une approche historique de l'apparition du jazz aux États-Unis avec tout d'abord les "works songs" puis le mot jazz qui apparaît en 1918 en Louisiane.

L'approche musicale se fait à travers des jeux de rythmes, des écoutes des principaux instruments rencontrés dans cette musique (trompette, piano, batterie...) et l'apprentissage de différents chants.



INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE LES BOSCHAUX

Pour inscrire votre enfant né entre janvier et avril 2020, merci de prendre contact avec Mme Brou, Directrice, au 02 99 62 77 60 afin de connaître les modalités.



PÉDIBUS, POUR ALLER À L'ÉCOLE À PIED !

Les beaux jours sont de retour et c'est l'occasion de repenser au projet Pédibus, proposé par un groupe d'enfants, lors des Z'anim du soir au printemps 2021.

Deux trajets sont possibles : trajet Nord et trajet Sud. Une dizaine de familles est toujours partante. N'hésitez pas à vous renseigner en Mairie pour avoir les coordonnées des participants. Il y a aussi un groupe Whatsapp que vous pouvez rejoindre grâce au QR code ci-dessous.

Une seule obligation : encadrer de temps à autre le pédibus. Il n'est pas nécessaire que ce soit toujours le même créneau hebdomadaire.

Ce Pédibus est envisagé pour les trajets du matin. Les élus sont là pour accompagner les parents dans la mise en place si besoin.



...ACCUEIL DE LOISIRS

Retour sur les vacances de Printemps

Dans une grande aventure, les équipes de cambrioleurs, réunissant petits et grands, ont déjoué tous les pièges, énigmes et obstacles entre eux et trouvé le trésor tant convoité.

Les après-midis des grands ont été consacrées à des ateliers théâtre. Céline Malestroit a entraîné nos jeunes apprentis à l'expression et la maîtrise de leurs émotions. Travail ô combien nécessaire pour démasquer un cambrioleur ou au contraire, ne pas se faire attraper.

La fête foraine s'est invitée au Clos Muret la deuxième semaine avec deux temps forts : une sortie à Rennes pour profiter d'un manège enchanteur et la fête préparée par les enfants.

Petits et grands ont préparé les attractions, les jeux pour jouer tous ensemble le vendredi.

Ces deux semaines de vacances ont permis aux enfants de se découvrir, de partager des moments, bref de vivre des vacances riches et variées dans le partage et le respect.



L'été approche ! L'Accueil de Loisirs sera ouvert du 8 au 29 juillet et du 22 au 31 août.

Vous serez informés, par l'intermédiaire du Portail Familles, des dates d'inscriptions, de la programmation et des séjours dès que l'équipe d'animation les aura finalisés.

...DU CLUB DES JEUNES MDJ

"ARGENT DE POCHE"



Les chantiers à caractère éducatif "argent de poche" auront lieu **du 11 au 13 juillet 2022**. Au programme, désherbage et peinture (en fonction des conditions climatiques). Tu as entre 14 et 26 ans, tu es motivé pour y participer, envoie un mail à Sonia en lui faisant part de tes motivations : jeunesse@saint-armel-35.fr ou au 06 83 74 33 65. La gratification prévue est de 15 € pour 3 heures de mission.

Les candidatures seront clôturées le 25 mai 2022.



ATELIER PHOTOS

Retour atelier photos des vacances de Printemps - L'approche pédagogique de François et Romain de l'association Déclic se voulait ludique et expérimentale. Lors des deux après-midis consacrés à ce stage, Basil, Léa, Loni et Lou-Ann ont appris différentes techniques par le biais de jeux autour du sténopé et de la prise en mains des appareils argentiques. L'expérience la plus satisfaisante pour tous fut de développer eux-mêmes leurs négatifs en noir et blanc dans une pièce opaque éclairée d'une lumière rouge à l'aide de tables lumineuses, de loupes et des trois bains nécessaires à l'obtention des photographies (le révélateur, le bain d'arrêt et le fixateur).

Certains parents m'ont fait part de leurs envies de participer à un tel atelier. Si vous êtes intéressé par un atelier parent/enfant autour de la photographie, n'hésitez pas à prendre contact avec Sonia au 06 83 74 33 65 par mail : jeunesse@saint-armel-35.fr

ENFANCE ET JEUNESSE DES ACTIVITÉS ADAPTÉES À TOUS LES ÂGES

... Lorsque vos enfants sont en âge d'être scolarisés ils peuvent être amenés à fréquenter les temps périscolaires
... cantine et garderie, centre de loisirs ou jeunesse. Le personnel d'encadrement est recruté par la Commune. Il
... n'est pas nécessairement le même sur les temps périscolaires que sur le temps scolaire. Zoom sur les équipes !

Le service périscolaire



Annabelle Denarnaud est votre contact pour l'accueil périscolaire réservé aux enfants scolarisés à l'école Les Boschaux.

Vous pouvez la contacter pour :

- Signaler l'absence de votre enfant lors d'une prestation
- Un problème lié au Portail Famille
- Une inscription à la cantine ou à la garderie
- Un changement sur la fiche de renseignements



Roselyne Ferré, ATSEM référente, s'occupe de faire le lien entre l'école et le périscolaire et a en charge le service de la garderie.

Par mail : perisco-culture@saint-armel-35.fr
Par téléphone : 06 82 72 21 37

L'Accueil de loisirs

Stéphane Masson est en charge de l'accueil de loisirs. Celui-ci est ouvert les mercredis et lors des vacances pour les enfants de la commune et de l'extérieur.

Vous pouvez le contacter pour :

- Inscrire ou désinscrire votre enfant les mercredis et/ou pendant les vacances scolaires, mini-camps.

Par mail : clsh@saint-armel-35.fr

Par téléphone : 06 76 54 35 71



Le local jeunes

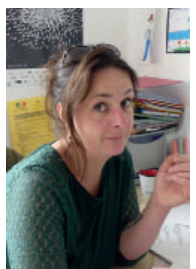
Sonia Benureau est référente jeunesse et bibliothèque. Elle s'occupe des Z'anim's sur le temps de garderie. La structure jeunesse, MDJ s'adresse aux jeunes scolarisés dès le CM2 lors des accueils des mercredis, vendredis et des vacances scolaires. Des accueils spécifiques, s'adressant aux CM1 et CM2, sont organisés certains mercredis matins par le biais des RDV des P'tits Prédos.

Vous pouvez la contacter pour :

- Inscriptions et renseignements aux programmations jeunesse
- Inscrire ou désinscrire votre enfant aux Z'anim's du soir
- Renseignements bibliothèque

Par mail : jeunesse@saint-armel-35.fr

Par téléphone : 02 99 62 93 84 ou 06 83 74 33 65





BUDGET 2022

Avec sérénité et ambition

Voté en Conseil Municipal le 31 mars dernier, ce budget fixe les dépenses et les recettes annuelles de la commune. Il informe les Arméliens sur les finances de la collectivité qui permettent la gestion courante de l'année 2022 et les projets d'investissement.

Résultats comptables 2021

Cette année a été marquée par une hausse des recettes à la fois attendues (dotation Viabilis de 200 000 €, hausse de la taxe foncière en taux) et inattendues ou exceptionnelles pour près de 120 000 € accordés après le vote du budget : augmentation du fonds de péréquation intercommunal, des compensation fiscales, recette exceptionnelle de compensation pour perte de recettes liées au covid, remboursement de sinistres, forte hausse de la taxe foncière en base.

À noter : 90 % des dossiers de subventions ont été acceptés en 2021.

La stabilité des dépenses couplée à ces augmentations nous permet de dégager un résultat net de trésorerie de 109 000 € sur l'année. Sans ces bonnes nouvelles, la trésorerie annuelle de la commune aurait été légèrement déficitaire par rapport à l'année dernière. Les mesures difficiles de suppression des illuminations de Noël, des subventions aux associations et de limitation des transports scolaires étaient nécessaires pour limiter le déficit.

Résultats de trésorerie 2021

		Dépenses	Recettes	Résultat
Commune	Fonctionnement	1 327 465,62 €	1 913 180,49 €	585 714,87 €
	Investissement	499 611,04 €	92 945,50 €	-406 665,54 €
ZAC	Fonctionnement	69 655,27 €	0 €	-69 655,27 €
CCAS	Fonctionnement	8 496,19 €	8335,56 €	-160,63 €
Total		1 905 228,12 €	2 014 461,55 €	109 233,43 €

Dont 120 000 € de recettes non prévues au moment de la réalisation du budget 2021.

Les investissements 2021

Groupe scolaire

Extension de la cour avec rachat du portage métropolitain

199 720,78 €

Subvention reçue : 78 000,12 €

Clôture, mobilier, réseau eau, VMC

51 908,83 €

Subvention reçue : 3 000 €

Étude énergétique bâtiments groupe scolaire/administratif

10 377 €

Subvention reçue : 2 500 €

Mairie

Logiciel, matériel, câblages

27 094,06 €

Subvention reçue : 2 784,25 €

Travaux rue du Val de 2018

16 485,57 €

Église

Réfection des cloches

17 114,40 €

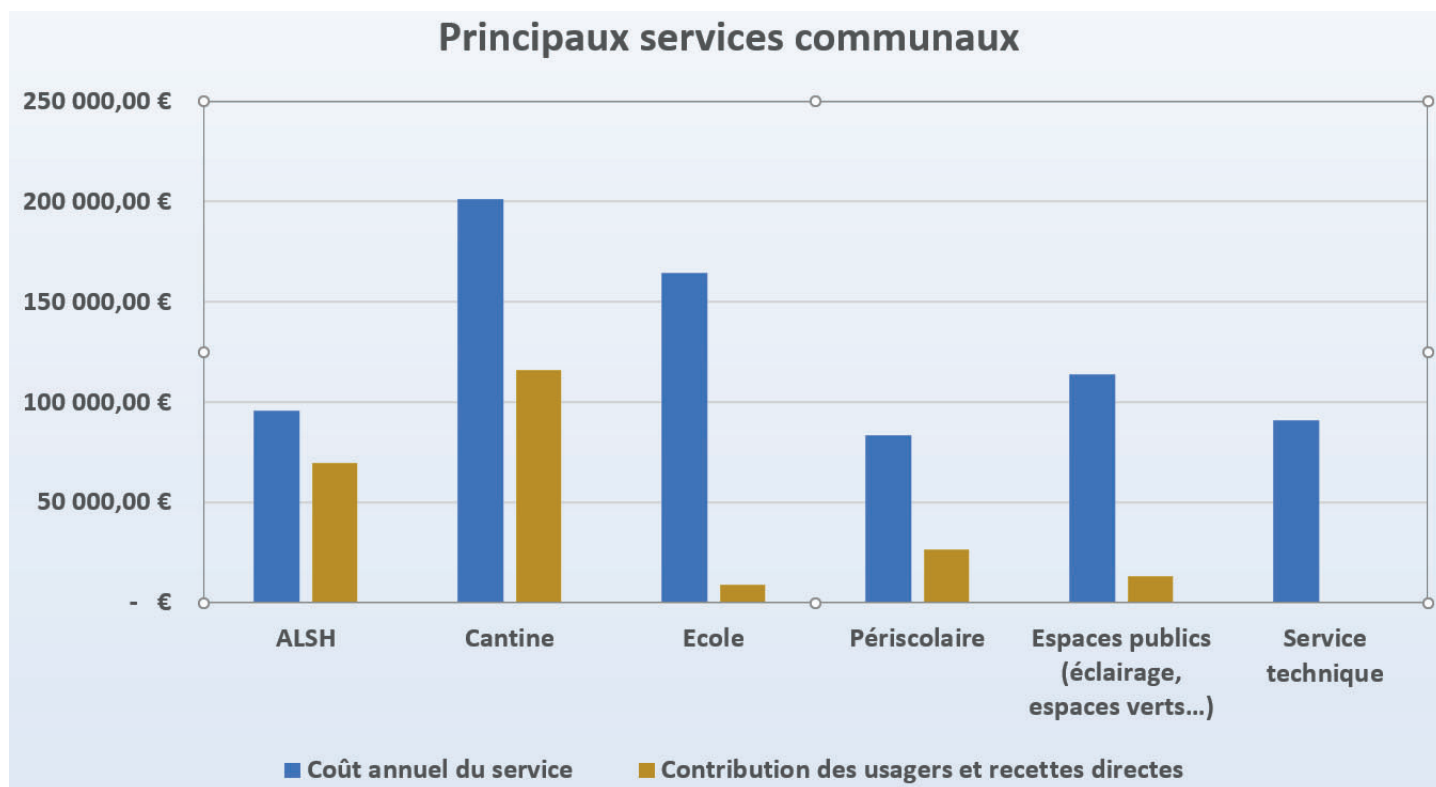
Subvention reçue : 5 944,80 €

Service technique

divers matériel

2 271,79 €

Les dépenses de fonctionnement 2021



Budget 2022

Ce budget s'inscrit dans un contexte géopolitique instable, une envolée des tarifs de l'énergie, des matières premières et d'incertitudes liées aux élections présidentielles et législatives.

Avec un risque d'augmentation des dépenses de fonctionnement liées à l'inflation, la prudence s'impose à nouveau dans notre projection budgétaire. Malgré cela, notre situation financière est meilleure que l'an passé. Nous prévoyons donc l'annulation des mesures difficiles de 2021.

Le budget présenté, page suivante, se limite aux opérations réelles de trésorerie, mais de grosses opérations d'ordre impactent notre budget. Tous les terrains de la zone artisanale ayant été vendus, le budget annexe de la zone artisanale sera clos en 2022. Son déficit de fonctionnement de 317 000 € et son excédent d'investissement de 344 000 € seront réintégrés dans notre budget principal communal sans incidence notable.

La section de fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnel, subventions, charges à caractère général (électricité, eau, etc.), intérêts de la dette, etc. L'excédent net de recettes constitue l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la Ville.

Les principaux investissements prévus en 2022

Le projet d'extension du groupe scolaire se poursuivra avec les premiers travaux préparatoires, la réalisation de divers diagnostics, le recrutement de l'architecte et l'assistance au maître d'ouvrage.

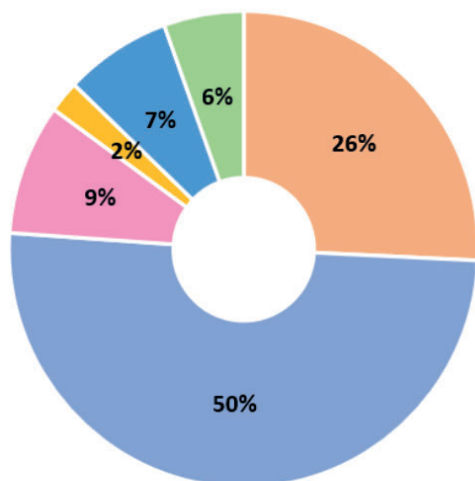
Les autres dépenses d'investissement sont limitées afin de ne pas creuser la trésorerie et de garder des marges de financement pour l'école et les autres projets.

La section d'investissement

Elle présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements : création et rénovation de l'école, d'équipements culturels et sportifs, végétalisation de la ville, achats d'équipements, etc. En miroir, sont également présentées les ressources qui permettent de financer ces investissements (autofinancement, emprunts, etc.).

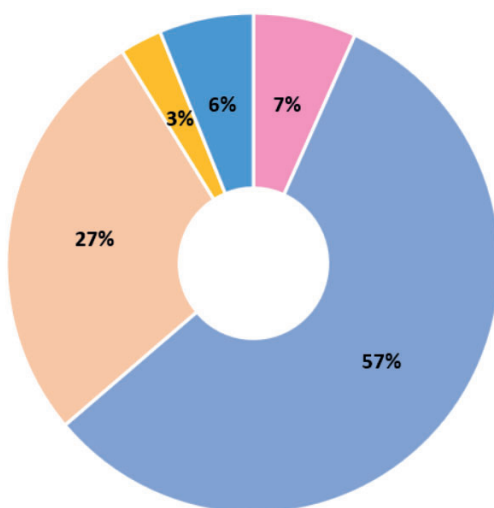
Budget de fonctionnement 2022

Dépenses de trésorerie



- Dépenses courantes (eau, énergie, alimentation, fournitures...)
- Charges de personnel
- Participations aux syndicats intercommunaux, indemnités élus, associations, CCAS
- Intérêts de la dette
- Autres dépenses
- Auto-Financement des investissements

Recettes de trésorerie



- Produits des services
- Dotations de l'Etat
- excédents de fonctionnement passés
- Impôts, taxes et dotations communautaires
- Autres produits

Les investissements 2022

Extension du groupe scolaire

Études et accompagnement

80 000 €

Architecte

80 000 €

Espaces publics

Clôture éco-pâturage, jardins fruitiers, cheminements

27 200 €

Suvention : 4 790 €

Équipement jeunesse, aire de jeux

17 000 €

(dont 9 000 € de soulte issus des ombrières)

Mairie, école et périscolaire

Diverses licences et matériel informatiques

27 250 €

Jeux

3 000 €

Mobiliers divers

7 000 €

Service technique

Divers matériel

10 000 €

Cimetière

(colombarium, cavurnes)

8 000 €

Audit énergétique Arzhel

6 000 €

Suvention : 3 000 €

Acheminement de la fibre

11 500 €

Bonne nouvelle de la Métropole

Le conseil métropolitain du 28 avril dernier a entériné le nouveau pacte financier entre les communes et la métropole concernant la Dotation de Solidarité Communautaire, dotation destinée à réduire les disparités de charges et de recettes au sein du territoire métropolitain. La révision des critères de répartition et notamment l'ajout d'une enveloppe spécifique dédiée aux petites communes va permettre à Saint-Armel de bénéficier d'une hausse de plus de 104 000 € pour cette recette, soit près de 266 000 € au lieu de 161 000 € auparavant. Nous nous réjouissons de l'impact positif de notre investissement au sein de ce groupe de travail.

Réunion publique le 2 juin 2022

Prenant en compte cette bonne nouvelle et l'évolution démographique et urbaine de notre commune, une nouvelle étude prospective des finances communales a été réalisée par le cabinet KPMG et prise en charge financièrement par la Banque des Territoires. **Nous vous invitons à sa présentation à l'Arzhel jeudi 2 juin à 20h.**

Concours fleurissement rappel des inscriptions

Concours de fleurissement 2022

Bulletin de participation à remettre en Mairie
jusqu'au 11 juin 2022

Je m'inscris ☐ au concours ☐ pour être membre du jury
(le jury ne peut pas participer au concours)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Email :

Catégories choisies : ☐ Maison avec jardin visible de la rue

☐ Balcon, terrasse, mur immeuble collectif

Pratiquez-vous ces techniques : ☐ Compostage

☐ Paillage, récupération d'eau ☐ Zéro pesticide



L'affiche du concours de fleurissement a été réalisée par les CE2/CM1 de Claire Racapé, merci à eux ! Les enfants et leur enseignante ont travaillé à partir du travail de Takashi Murakami, artiste japonais né en 1962. Les fleurs sont un thème récurrent dans le travail de l'artiste. Vous pouvez voir l'affiche à l'entrée de l'école ou à la salle du conseil.

La Grainothèque au marché le 15 mai



**Vous avez fait des plants de tomates et ils ont trop bien marché ?
Vous avez eu des soucis avec vos plants ?**

Sur le stand de la Grainothèque au marché du **dimanche 15 mai, de 10h à 12h30**, vous pourrez prendre ou donner des plants de tomates, fleurs, fruits, aromatiques, arbres...

Et bien sûr, les boîtes à graines seront au marché, mais elles sont aussi en permanence dans le hall de la Mairie.



20 mai : journée mondiale de l'abeille



Les abeilles et les autres pollinisateurs, tels que les papillons, les chauves-souris et les colibris, sont de plus en plus menacés par les activités humaines.

La pollinisation est cependant un processus fondamental pour la survie des écosystèmes car de lui dépendent la reproduction de près de 90 % des plantes sauvages à fleurs du monde, ainsi que

75 % des cultures vivrières et 35 % des terres agricoles à l'échelle de la planète. Non seulement les pollinisateurs contribuent directement à la sécurité alimentaire, mais ils constituent aussi des leviers essentiels pour la conservation de la biodiversité.

Pour attirer l'attention de tous sur le rôle clé que jouent les pollinisateurs, sur les menaces auxquelles ils sont confrontés et sur leur importante contribution au développement durable, les Nations Unies ont décidé de désigner le 20 mai Journée mondiale des abeilles.

Cette journée veut aussi encourager un renforcement des mesures de protection des abeilles et des autres pollinisateurs, qui peuvent contribuer de manière significative à la résolution des problèmes liés à l'approvisionnement alimentaire mondial, notamment dans les pays en développement.

Nous dépendons tous des pollinisateurs et il est donc crucial de surveiller leur déclin et de freiner la perte de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes.

Inventaire des Milieux Naturels d'Intérêts Ecologiques

La société Dervenn interviendra entre avril et septembre sur les communes de Rennes Métropole afin de mettre à jour l'inventaire des Milieux Naturels d'Intérêt Écologique (MNIE). Ce travail s'inscrit dans le cadre des compétences du Pays de rennes et plus précisément du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Les élus du territoire sont convaincus que la connaissance est le préalable indispensable vers la protection et la reconquête de la biodiversité. C'est pourquoi ces MNIE sont l'objet d'inventaires précis, confiés à un bureau d'études spécialisé et remis à jour régulièrement. Cette actualisation régulière permet de constater l'évolution de ces milieux dans le temps et de mieux cerner leurs fragilités éventuelles.

Projet Eco-pâturage

Le Conseil Municipal du 31 mars 2022 a statué au budget sur la mise en place de trois parcs d'éco-pâturage.

Le projet de partenariat avec une ferme d'une commune voisine est toujours à l'étude.



Jean Jouzel dans la bataille du siècle un succès d'audience

162 personnes ont assisté à la projection du documentaire le 2 avril à l'Arzhel en présence du grand scientifique Jean Jouzel, de Brigitte Chevet réalisatrice, de Daniel Cueff Vice-président de la région Bretagne sur la mer et Ludovic Brossard Conseiller délégué à Rennes sur les questions d'alimentation durable ! Un grand merci à Catherine Delalande pour l'aide précieuse sur l'organisation de l'opération, à Sonia Benureau pour la préparation du débat avec les enfants, à Ludovic Chérel pour le pilotage des enfants avant la séance, à Louise, Stéphane et Renaud pour les aspects projets et logistiques.



Projet jardins partagés et alimentation durable

La commission Biodiversité a monté un dossier pour bénéficier d'une subvention pour la réalisation de jardins partagés liés à l'alimentation durable. Le 7 décembre 2021 l'attribution a été fixée à 4 790 € par la Préfecture pour réaliser ces jardins avant le 7 décembre 2022. Dans le comité habitants Biodiversité, des habitants travaillent sur 4 jardins :



Rue Salvador Dali : jardin de petits fruits



Rue du gros chêne : jardin sur le thème de l'agro-écologie



ZAC des Boschoux : conservatoire de pommiers bretons



Impasse de la ruée : petit verger

ENVIRONNEMENT

Brûler ses déchets verts à l'air libre, c'est interdit toute l'année !



Le brûlage à l'air libre des déchets verts du jardin est strictement interdit et passible d'une amende de 450 €. C'est l'objet d'une circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 qui met en avant les risques de propagation d'incendie, la gêne occasionnée par cette pratique (mauvaises odeurs, fumées) et les nuisances qu'elle provoque (pollution de l'air par des particules qui peuvent être dangereuses pour la santé, notamment celle des personnes les plus fragiles).

En conséquence, il est demandé, lors des travaux de jardinage, de veiller à éliminer ses déchets verts (tontes de pelouse, branchages, tailles de haie...) par des méthodes respectueuses de l'environnement, telles que le compostage (Rennes Métropole met des composteurs de jardin à la vente), le paillage des arbres, arbustes et autres massifs ou le dépôt en déchetterie dans les espaces réservés aux déchets verts.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les quelques chiffres qui suivent, relatifs aux équivalents en termes de quantité de particules émises par le brûlage de 50 kg de déchets verts, parlent d'eux-mêmes (source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes) :

- 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente ;
- 14 000 km parcourus par une voiture essence récente ;
- 1 800 km parcourus par une voiture diesel ancienne ;
- 12 mois de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière fioul performante ;
- 3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante ;
- 700 fois plus de particules qu'un trajet de 20 km à la déchèterie !

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Travaux bruyants, les horaires à respecter

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion... sont autorisés :

- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
- Du lundi au samedi de 8h à 20h

En dehors de ces horaires, tout contrevenant s'expose à une amende.



Ne laissez pas vos haies déborder sur le domaine public

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être périodiquement et correctement élaguées. D'une part, pour ne pas gêner la circulation des piétons sur les trottoirs et, d'autre part, pour des raisons évidentes de sécurité routière. Une haie qui débord sur la voie publique peut, en effet, masquer des panneaux de signalisation ou réduire la visibilité à proximité des carrefours et provoquer de ce fait de graves accidents. Pensez-y !

- 15 -



Bien vieillir dans Rennes Métropole

À vous la parole !



Rennes Métropole s'engage à bien prendre en compte le vieillissement de la population dans ses politiques publiques. La démarche "Rennes Métropole Amie des Aînés" commence avec des ateliers participatifs, organisés au printemps 2022 dans 14 communes de la métropole*.

Ces ateliers s'intéresseront aux sujets de la vie quotidienne : l'habitat, l'aménagement des espaces publics, l'accessibilité aux bâtiments, les déplacements et les transports, les loisirs et la culture, le lien social et la solidarité, l'information et la communication, la participation citoyenne, l'autonomie, services et soins, retraités, seniors, aînés, aidants d'une personne âgée.

Vous êtes retraités, seniors, aînés, aidants d'une personne âgée ? Venez-vous exprimer sur différents thèmes, aussi bien sur votre

vécu, comment vous vivez dans votre ville aujourd'hui ou comment vous souhaiteriez qu'elle soit dans les années à venir. Inscrivez-vous aux sélections.

Atelier à Saint-Armel le 1^{er} juin, de 9h30 à 12h.

Pré-inscription obligatoire : 02 99 62 71 58.

Bulletins d'inscription disponibles en Mairie.

12 personnes maximum

*14 communes sélectionnées pour représenter une diversité d'environnements de vie au sein de Rennes Métropole :

Acigné, Bourgarré, Bruz, Chevaigné, Corps-Nuds, La Chapelle Thouarault, Le Rheu, Miniac sous Bécherel, Noyal-Chatillon sur Seiche, Romillé, Parthenay-de -Bretagne, Saint-Armel (CCAS), Saint-Grégoire, Vezin Le Coquet...

Épicerie sociale : Partage-Amitié-Solidarité

L'association qui gère l'épicerie intercommunale est basée à Saint Erblon et regroupe Bourgarré - Corps-Nuds - Orgères- Noyal-Châtillon sur Seiche - Saint-Armel et Saint Erblon. Depuis sa création en 2002, l'épicerie sociale intercommunale a permis à de nombreuses familles de se ravitailler en produits de première nécessité, alimentaire et d'hygiène.

Combien de bénévoles sont présents pour animer cette association utile ? Comment vous organisez vous ? Combien de personnes de Saint-Armel ?

Nous sommes trente-huit bénévoles qui intervenons pour les distributions hebdomadaires : trois personnes le matin pour préparer la distribution et cinq personnes l'après-midi pour l'accueil des bénéficiaires. Actuellement, nous ne sommes que deux Arméliennes : Marie-Paule (secrétaire adjointe) et Anne (présidente).

Comment avez vous connu l'épicerie Sociale?

Pour l'une, par le journal trimestriel de Rennes Métropole et pour l'autre, une annonce dans l'Écho de Saint-Armel.

Depuis combien d'année êtes-vous investies?

Pour l'une 18 ans et pour l'autre 7 ans.

L'équipe évolue constamment et nous avons toujours besoin de nouveaux bénévoles notamment de St Armel puisque nous ne sommes que deux.

Les personnes qui sont intéressées par un investissement d'un ou deux jeudis par mois peuvent nous contacter à l'adresse suivante: epiceriesocialepas@gmail.com ou au 07 50 32 23 67. Il est possible de venir sur place voir le fonctionnement.



CONTACT

3 rue du verger à Saint Erblon

Tél : 07 50 32 23 67

Mail : epiceriesocialepas@gmail.com

Site : bit.ly/epiceriepas

Forum intercommunal de l'Emploi et des Métiers

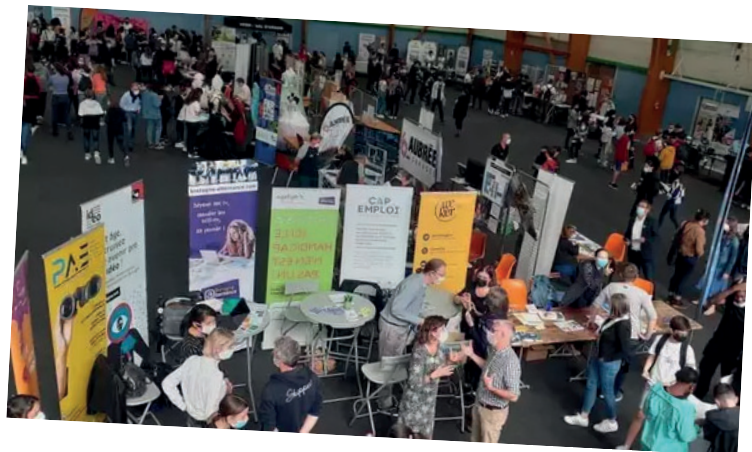
Une nouvelle formule en 2022 !

La prochaine édition du Forum intercommunal de l'Emploi et des Métiers se déroulera le vendredi 7 octobre 2022, à Vern-sur-Seiche.

Les communes organisatrices - Bourgbarré, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, Saint-Erblon et Vern-sur-Seiche - vous proposeront une toute nouvelle formule sur une seule journée :

- la matinée sera consacrée à la découverte des métiers, pour le jeune public notamment ;
- l'après-midi sera axée sur l'emploi, afin que les demandeurs d'emploi puissent échanger avec de potentiels recruteurs et prendre connaissance des postes à pourvoir.

Le programme détaillé sera communiqué à la rentrée prochaine. Comme chaque année, les entreprises du territoire seront les acteurs incontournables de ce forum et auront le choix de se mobiliser sur la demi-journée de leur choix ou sur la journée entière. Les entreprises intéressées pour participer peuvent déjà prendre contact auprès de la Mairie de Vern-sur-Seiche au 02 99 04 82 06 ou par mail : carine.guerin@vernsurseiche.fr



■ ■ ■ Mobilité, Énergie et Recyclage

- **Au mois de mai, la bicyclette sera à l'honneur sur Saint-Armel et dans toute la France ! Différents événements et ateliers vous permettront de l'adopter pour le reste de l'année, et pourquoi pas, pour la vie ?**



Bon pour la santé et le porte-monnaie !

La météo tendant à s'améliorer tandis que les prix à la pompe restent haut, le moment ne serait-il pas venu de sortir le vélo du garage ? Démarche fédératrice et festive, "Mai à vélo" a été initié par le ministère de la Transition écologique et le ministère chargé des Sports en mai 2020 avec l'ambition de rassembler les gens autour du vélo. L'occasion de franchir le pas !

La commune organise différentes activités tout au long du mois pour promouvoir et développer l'usage de la bicyclette :

Samedi 14 mai

Départ parking Mairie à 10h - Découverte de la future finalisation de la piste cyclable entre Saint-Armel et Vern-sur-Seiche. Comment aller au collège ou aller faire ses courses à Vern-sur-Seiche à vélo ? Les élus convient les arméliens de tous les âges à une balade entre Saint-Armel et Vern-sur-Seiche.

Dimanche 15 mai

9h à 13h - Durant le marché, essais de vélo électrique et peut-être de vélo cargo.

Samedi 28 mai

10h à 12h - Salle du Conseil Municipal, atelier avec les habitants - Trouver des solutions pour augmenter l'usage du vélo sur la commune. Pour préparer cet atelier, nous souhaitons recueillir des informations sur votre usage de la bicyclette. Vous pouvez répondre en ligne en flashant le Qr Code suivant :



ARTS DE LA RUE

UN WEEK-END A LA RUE

4^{EME} EDITION

Les Communes de Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel et Vern-sur-Seiche accueillent, cette année, Bourgbarré pour l'organisation de la 4^{ème} édition du festival "Un Weekend à la Rue" du 4 au 6 au juin.



Ce festival d'arts de la rue qui est l'occasion de renforcer une coopération de territoire en matière culturelle revient après deux ans de report.

Pour cet événement culturel et festif, soutenu par Rennes Métropole, chaque commune accueille un spectacle, dans le cadre d'une programmation artistique concertée.

Au programme, un cocktail de rendez-vous pour toute la famille : des spectacles gratuits, du théâtre, de la musique, des moments de convivialité et même une randonnée ! Le tout agrémenté de moments musicaux et chorégraphiques avec les élèves du conservatoire de musique et danse du Suet et des écoles de musique et danse Jean Wiener et Rive Sud.

Autour de cette programmation, viennent s'organiser des actions culturelles et des animations, avec des passerelles d'un territoire à l'autre pour faire circuler les publics.

Un partenariat fort, engagé en 2020, avec l'association Zanzan Films pour l'accessibilité à tous les publics traduit la volonté réelle d'inclusion des organisateurs.

Chaque spectacle sera adapté pour rendre l'expérience de chacun inoubliable.

À Saint-Armel, la Compagnie "Le Commun des Mortels" vous invite à "l'École des Femmes". Cette pièce de Molière est un souffle de vie dans un vieux monde en perdition. Mais, attention, l'intrigue amoureuse se déroule autour d'une caravane ! La mise en scène donne un sacré coup de jeune à ce texte, pourtant conservé dans son intégralité.

Les jeunes fréquentant la MDJ vous proposeront, après la représentation, un goûter.

La fanfare du Suet, Beurre Suc', vous accompagnera ensuite vers les sentiers pour une balade d'environ deux heures (sous réserve) vers Bourgbarré qui accueille le spectacle de la soirée, "Une corde a vécu" par la Compagnie le Duo Pendu, précédé de la batucada familiale des écoles de musique Jean Wiener et Rive Sud.

Soyez curieux, nous vous attendons nombreux ! Retrouvez le programme complet joint à ce journal.



L'École des Femmes - Cie Le Commun des Mortels
Samedi 4 juin à 14h30, Place de l'Eglise - Saint-Armel - 90 minutes - À partir de 10 ans.



16h15 à Saint-Armel, Place de l'église, La Fanfare Beurre Suc'

RECHERCHE BÉNÉVOLES le 4 juin pour accueillir les spectateurs, l'installation et le démontage du site (gradins, signalétique...). Si vous souhaitez vous investir, à Saint-Armel ou sur une autre commune du festival : <https://unweekendalarue.fr/devenir-benevole/> ou au 06 76 54 32 71 ou clsh@saint-armel-35.fr.



À partir de 16h15 de Saint-Armel à Bourgbarré, La culture par les chemins. Le festival vous propose une randonnée organisée par les associations de plusieurs communes. Durée : 120 minutes. Inscription conseillée sur www.weekendalarue.fr

L'actualité culturelle

DU CÔTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ANIMATIONS

L'heure du conte

SAMEDI 25 JUIN

La prochaine Heure du conte aura lieu samedi 25 juin à 10h, à l'école pour les enfants de 4 à 7 ans. Les inscriptions se font en bibliothèque ou par mail : bibliotheque@saint-armel-35.fr ou via le portail famille.

De 4 à 7 ans. Gratuit sur inscription.



Café littéraire

SAMEDI 18 JUIN

La bibliothèque municipale vous invite à participer à un Café littéraire le **samedi 18 juin à 10h**.

Vous aimez lire, parler des livres, échanger vos impressions ou simplement écouter celles des autres. Rejoignez-nous autour d'un café. Chaque participant peut amener des petites gourmandises littéraires ou sucrées !

Entrée libre et gratuite.

Anne Chambrin en dédicace

SAMEDI 4 JUIN

Dans le cadre de la semaine de la Bretagne du 13 au 22 mai, Anne Chambrin, auteure de la région sera présente sur la Commune le **4 juin de 10h à 12h**.

Originaire de Cancale, Anne Chambrin écrit essentiellement des romans policiers qui se déroulent toujours dans sa région natale. Venez échanger avec elle devant la Bibliothèque Municipale. Elle nous parlera de ses romans, de son métier, des étapes de l'écriture... Belle matinée en perspective.



Livre "coup de cœur"

S'ADAPTER

Au cœur d'un petit village des Cévennes, une famille voit sa vie bouleversée par l'arrivée d'un enfant différent. Comme dans un conte, les pierres de la cour nous racontent l'amour inconditionnel de l'aîné pour ce petit frère si étrange qui ne tient pas assis, ne parle pas, ne voit pas. Elles nous racontent la colère de la cadette dont le quotidien a volé en éclats à son arrivée. Elles nous parlent enfin du petit dernier sur qui pèse la charge de tout réparer et qui se construit dans l'ombre de son frère disparu. Ce magnifique roman nous transmet avec beaucoup d'authenticité et d'émotions le vécu d'une fratrie confronté au polyhandicap. Il a reçu le prix Fémina et le Goncourt des lycéens en 2021.



TIERS LIEU SAINT-ARMEL S'APPELLE KAZANOU

Après le succès de la journée du 27 février (concert du groupe Shine et divers ateliers), l'association remercie tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée et le public qui a répondu nombreux à ce premier évènement.

L'association, après un vote du public, s'est donné un nom : Kazanou. L'association a pour objet de participer à la vie locale, de développer du lien social entre toutes les générations en co-construisant des projets.

Dans cet objectif, nous proposons deux projets participatifs :

- **un atelier "création bois"**. Ne disposant pas de lieu pour l'instant, la Municipalité nous met à disposition diverses salles communales.

L'atelier "Création bois" se tiendra dans un espace adossé à l'Arzhel (espace grillagé près du terrain de foot). Dans un premier temps, un établi sur roulettes sera créé et un caisson de rangement pour le matériel.

Dates des ateliers : 11 mai, 25 mai, 8 juin et 22 juin sur inscription.

Contact : Jean-Michel Guillaume au 06 77 14 69 65

- **un atelier "Café -création"** : couture, tricot, crochet.

Dates des ateliers : 19 mai et 8 juin de 14h30 à 17h30 et 23 juin de 16h à 19h sur inscription.

Contact par mail asso.tiers.lieu.saint.armel@gmail.com ou auprès de Jacqueline Le Bras au 07 80 55 71 93

D'autres évènements sont en réflexion. Vous en serez informés au prochain numéro ou dans la presse locale.

L'Association est à la recherche d'un lieu fixe, n'hésitez pas à nous contacter pour partager vos idées.

RETOUR EN IMAGES SUR LA JOURNÉE DU 27 FÉVRIER



GYM ARZHEL



Portes ouvertes du lundi 9 au vendredi 20 mai 2022.

Hommes, femmes à partir de 16 ans, les disciplines suivantes vous sont proposées et sont encadrées par des animateurs professionnels diplômés :

- **Cross Training Sport Santé** : préparation physique générale combinant des exercices de force et de cardio (utilisation de matériels spécifiques et justesse

posturale du mouvement). Travail en hiit et tabata (fractionné).

- **Gym Fitness** : tendance dance, énergie et zen, cardio, renforcement musculaire et étirements.

- **Gym douce** : technique pour entretenir l'équilibre et la souplesse (stretching). Cours d'essais gratuits sur les créneaux suivants :

Bureau du club et renseignements pour inscription : gymvolontairestarmel@laposte.net
Inscription par mail ou sur place avant le cours.
Se munir d'un tapis, d'une serviette et d'une bouteille d'eau. Salle parquet à l'Espace Arzhel.

	Lundi 9 mai Lundi 16 mai	Mercredi 11 mai Mercredi 18 mai	Vendredi 13 mai Vendredi 20 mai
Cross training sport santé	20h45-21h45		
Gym tonique tendance	19h45-20h45	20h30-21h30	
Gym d'entretien			9h30-10h30



MOVE HIIT 35

Move Hiit 35 vous propose, à la rentrée prochaine, des cours de Zumba (adultes et enfants/ado) ainsi que du Postural Ball adultes (en attente) et/ou de renforcements musculaires dynamiques.

Ces cours auront lieu à l'Espace Arzhel le jeudi soir.

Afin de vous faire découvrir ou redécouvrir cette activité, nous organisons une zumba Party le **13 mai à partir de 20h à l'Arzhel** (sur réservation).

Des séances découvertes zumba kids vont être organisées les mercredis matins du mois de juin (gratuits et sur réservation). Un mot sera diffusé aux enfants courant du mois de mai.

CONTACT

Réservation au 06 62 24 07 80

move.hiit35@gmail.com / move hiit 35

ZUMBA



SAINT-ARMEL PÉTANQUE

Le club de pétanque évolue actuellement en loisir.

Les dirigeants proposent aux ados et adultes de Saint-Armel une initiation et parties de pétanque le **dernier samedi de chaque mois de 14h à 18h au terrain municipal**.

Tous ceux qui seraient intéressés sont les bienvenus. Chaque joueur devra se munir d'un jeu de boules de pétanque.

Pour tous renseignements complémentaires : 02 99 62 76 16.

La Présidente, Mme Boutier

Une convention citoyenne métropolitaine pour "embarquer tout le monde dans la vie démocratique"



Pour mieux associer les citoyens du territoire dans l'élaboration des politiques publiques, Rennes Métropole lance une démarche innovante : une convention métropolitaine de la citoyenneté. Composée de 86 personnes habitant le territoire et tirées au sort, elle sera chargée d'élaborer la Charte métropolitaine de la participation citoyenne.

QUOI D'NEUF DANS L'INTERCO ?

Rennes Métropole sera la première métropole à se lancer dans cette démarche. Les élus souhaitent que le rôle de Rennes Métropole soit plus compréhensible, que les politiques soient plus accessibles. Cette nouvelle façon de faire de la politique vise à intégrer les habitants dans les dispositifs de décision. Le principe est de réunir 86 habitants, afin d'avoir un panel représentatif de la population métropolitaine : au moins un habitant de chacune des 43 communes, des jeunes, des seniors, des gens de toutes origines sociales, des habitants de hameaux, de lotissements ou de grands immeubles.

En savoir plus ? rennesmetropole.fr



DELAIRE FERS ET MÉTAUX www.delaire-recuperation.com Cesson-Sévigné Saint-Armel 02.99.26.16.61 02.99.62.78.20	La Petite Brique Rouge Céline Chevallier NÉGOCIATRICE EN IMMOBILIER Estimation Achat / Vente Location / Neuf 06 62 28 47 38 celine.chevallier35@gmail.com	VERN-SUR-SEICHE Place de la Mairie - Centre commercial Tél. 02 99 55 76 59 La Lavandière DES LICES PRESSING BLANCHISSERIE AMEUBLEMENT Travail soigné NOUS SOMMES AUSSI À JARZÉ ET À RENNES - Blanchisserie à SAINT-ARMEL	FRANCK NIVOLLE PLOMBIER CHAUFFAGISTE DÉPANNAGE INSTALLATION RENOVATION contact@frank-nivolle.com 02 99 04 70 66 35230 SAINT-ARMEL www.frank-nivolle.com
Michael Briand DÉCORATION D'INTÉRIEUR 06 18 91 74 90	PAYSAGISTE EUROL PESTEL David Tous Aménagements Extérieurs ST-ARMEL 02 99 00 45 39 www.pestel-paysagiste.fr • pestelpaysage@gmail.com Créer et Embellir votre Jardin...	LANOË TRANSPORTS // STOCKAGE 15 rue Bernard Palissy 35230 SAINT-ARMEL TEL 02 73 30 00 30 MAIL transportslano@gmail.com	PAYSAGISTE PESTEL Paysage Services Entretien - Taille - Tonte 02 99 00 45 39 - 35230 ST-ARMEL
terracity.fr Entreprise de paysage à Saint-Armel Jardins - Terrasses - Clôtures - Piscines - Spa - Dessins - Plans 3D contact@terracity.fr 02 99 22 24 14 www.terracity.fr	Armeline Coiffure Saint-Armel 02 99 62 15 51	LORHO-MAT SAINT-ARMEL MATÉRIELS BATIMENTS T.P. VÉHICULES UTILITAIRES P.L. NEUFS & OCCASIONS LOCATIONS PORT. 06 11 11 37 53 Tél. : 02 99 00 42 78 Fax : 02 99 62 17 50 Mail : lorho-mat@wanadoo.fr	

Agenda

► Mai 2022

Mercredi 11 mai, 15h/18h - Espace Arzhel

Tiers Lieu Kazanou - Atelier bois

Vendredi 13 mai, 20h - Espace Arzhel

Zumba party

Samedi 14 mai, 10h - Parking Mairie

Balade à vélo entre Saint-Armel et Vern-sur-Seiche

Dimanche 15 mai, 9h à 13h - Place de l'Église

- Marché de printemps

- Essai de vélo électrique

Jeudi 19 mai, 14h30/17h30 - Espace Arzhel

Tiers Lieu Kazanou - Atelier création

Jeudi 19 mai, 20h, salle du Conseil

Conseil Municipal

Dimanche 22 mai

Vide grenier

organisé par l'Association des Parents d'Élèves

Mercredi 25 mai, 15h/18h - Espace Arzhel

Tiers Lieu Kazanou - Atelier bois

Samedi 28 mai, 10h à 12h - Salle du Conseil

Atelier sur le vélo

► Juin 2022

Mercredi 1^{er} juin, 9h30 à 12h

Atelier "Bien vieillir dans Rennes Métropole"

Jeudi 2 juin, 20h, Espace Arzhel

Réunion publique

Prospectives financières communales

Samedi 4 juin, 10h à 12h - Devant la bibliothèque

Anne Chambrin en dédicace

Samedi 4 juin, à partir de 14h30 - Place de l'Église

Week-end à la rue

Mercredi 8 juin, 14h30/17h30 - Espace Arzhel

Tiers Lieu Kazanou - Atelier création

Mercredi 8 juin, 15h/18h - Espace Arzhel

Tiers Lieu Kazanou - Atelier bois

Dimanche 12 et 19 juin

Élections législatives

Samedi 18 juin, 10h, Bibliothèque municipale

Café littéraire

Mercredi 22 juin, 15h/18h - Espace Arzhel

Tiers Lieu Kazanou - Atelier bois

Jeudi 23 juin, 16h/17h30 - Espace Arzhel

Tiers Lieu Kazanou - Atelier création

Samedi 25 juin, 10h, salle de motricité école

Heure du conte pour les enfants de 4 à 7 ans

► Juillet 2022

Jeudi 7 juillet, 20h30, Espace Arzhel

Spectacle "Que du bonheur !"

de Pierre Bonnaud



ALIMENTAIRE & ARTISANAL

Dimanche 15 mai

MARCHÉ DE PRINTEMPS

PLACE DE L'ÉGLISE

de 9h
à 13h



Animation musicale
Stand sur la pratique
du vélo
Grainothèque
Vente de livres jeunesse



AUTEURE CANCALAISE

VENEZ LA RENCONTRER

ANNE CHAMBRIN

Dédicace - Lecture - Vente

LE 4 JUIN 2022 | DE 10H À 12H
À LA BIBLIOTHÈQUE

À SAINT-ARMEL